

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, DECIDE :

- d'affecter les résultats comme présentés ci-dessus

3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'adjoint au finance présente le budget primitif approuvé par la commission de finances.

Mme Paradis demande pourquoi les réserves ont baissé.

M. Jaillet explique que le choix a été de réduire la dette en remboursant par anticipation des emprunts et également de privilégier l'autofinancement des projets.

M. Sorrel demande si cette capacité d'autofinancement qui a beaucoup augmenté ne risque pas de nous fermer certaines portes de subventions.

Le Maire explique que pour les subventions c'est notre potentiel financier qui importe pas notre capacité d'autofinancement, mais on ne le connaît pas encore pour cette année.

M. Jaillet précise que les remarques que la commune avait de la part des financeurs possibles, étaient que nos impôts étaient relativement bas et qu'il fallait d'abord agir là avant de demander des subventions, et c'est ce que la commune a fait.

Mme Paradis remarque que les résultats 2017 sont exceptionnels suite aux diverses ventes et aux subventions que la commune a déjà perçues et dont les dépenses correspondantes n'ont pas encore été faites.

Mme Layes-Cadet souhaiterait que leur soit fourni le détail des frais de personnel.

Le maire précise que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans une commune comme la nôtre.

Mme Layes-Cadet souhaite savoir comment sont gérées les ressources humaines, proportion titulaire non titulaire, absentéisme, car certaines communes dérapent à ce niveau-là.

M. Jaillet précise que le nombre de titulaire n'a pas bougé depuis le début de mandat et que seuls les temps de travail ont été modifiés, d'une part pour les TAP et d'autre part pour l'agence postale.

M. Sorrel souhaite savoir pourquoi il y a autant d'intervenants pour les TAP.

Le Maire répond que cela correspond à un souhait d'avoir un service de qualité.

Mme Layes-Cadet souhaite savoir pourquoi l'association l'ADMR bénéficie d'une subvention alors que d'autres associations du même type oeuvrent sur la commune.

Le Maire répond que cette association a son siège social sur la commune et qu'elle emploie beaucoup d'upiens.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, DECIDE :

4. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Le Maire rappelle que SNCF Mobilités a obtenu un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle ZS 30 dont elle est propriétaire.

Afin de raccorder cette centrale au réseau électrique, nous sommes sollicités par Enedis pour signer une convention de servitudes concernant les parcelles communales ZS 35 et ZS 36.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner pouvoir au Maire de signer cette convention de servitudes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec ENEDIS comme décrit ci-dessus

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED – REFECTION MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que la commune a adhéré récemment au service conseil en énergie du SDED permettant, entre autre, de solliciter une aide financière pour des travaux visant des économies d'énergie.

Les travaux portant sur la réfection complète des menuiseries façade nord de la cantine et de l'école élémentaire sont, semble-t-il, des travaux éligibles aux aides du SDED.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les aides concernant ces travaux sur la base d'un montant de 80 000€ HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De demander au SDED une subvention concernant les travaux de réfection des menuiseries du groupe scolaire pour un montant de 80 000 € HT.

6. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

SEANCE LEVEE A 22H40

Le Secrétaire,
Josiane MALLERY

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI